

Formulaire d'inscription à l'examen du Dry Needling

J'ai lu et approuvé le règlement ainsi que la liste des livres nécessaires à l'examen et je vous informe, par la présente, de mon inscription aux examens théorique (par écrit) et pratique:

Date de l'examen		
Nom/ Prénom		
Adresse/ Lieu		
Téléphone		
FAX		
Courriel		
Membre de l'ASD	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Des copies des documents suivantes sont à annexer à l'inscription:

- Certificats des formations (Dry Needling)
- Diplôme d'études
- Copie de la carte d'identité (passeport)
- Confirmation du paiement du droit d'examen

Droit d'examen

Les frais pour les examens théorique (140.-) et pratique (350.-) sont de CHF 490.-. Nous nous permettons de facturer aux non-membres la cotisation pour l'ASD en plus des frais d'examen.

- pour les membres de l'ASD: CHF 490.--
- pour les non-membres: CHF 580.-- (Frais d'examen y compris l'adhésion à l'ASD de CHF 90.-)

Les frais d'examen sont à verser sur le compte suivant:

Compte postal, Dry Needling Verband Schweiz, Merkurstrasse 12, 8400 Winterthur

Numéro de compte: 85-465638-4

IBAN: CH59 0900 0000 8546 5638 4

BIC: POFICHBEXXX

Annulation de l'inscription

- L'annulation de l'inscription doit se faire par écrit au secrétariat de l'ASD
- L'annulation de l'inscription jusqu'à la date limite: frais de gestion de 50.-.
- L'annulation d'inscription après la date limite provoque l'échéance des frais d'inscription (sauf pour des raisons de maladie ou d'accident). Un certificat médical doit être envoyé au secrétariat de l'examen au plus tard deux semaines après la date remportée.

Date, Lieu/ Signature:

Le formulaire d'inscription, rempli de manière complète et lisible, avec la confirmation de paiement des frais d'examen et des copies des documents nécessaires doivent être envoyés au secrétariat de l'ASD dans les délais fixés. Les inscriptions incomplètes et en dehors des délais fixés ne pourront être prises en considération. Le nombre des participants est limité. Les inscriptions sont enregistrées selon l'ordre de réception des paiements. L'inscription est définitive seulement après réception de la confirmation de paiement.